



Un panneau d'affichage légal numérique à la mairie

Publié le 19/08/2022

Toujours à la pointe de la technologie, avec cet état d'esprit de diminuer l'impact écologique, la mairie vient de se doter d'un nouveau panneau d'affichage légal.

Placé sur le parvis de l'hôtel de ville, cet écran tactile avec une qualité d'affichage exceptionnelle, est très intuitif et très réactif. Accessible 7 jours sur 7 et 24h/24, il permet de consulter différents documents tels que les autorisations d'urbanisme, les comptes rendus des conseils municipaux, la documentation cadastrale, les arrêtés municipaux et préfectoraux, mais aussi toute la partie « état civil » comme les publications de bans de mariage, les avis d'obsèques, etc.

Une petite nouveauté à souligner, on peut retrouver un accès direct au contenu de cet appareil, qui assure la continuité du service public, depuis un ordinateur ou un smartphone, via le lien : <https://bit.ly/3Q0yZdy>

Pour voir l'article original, [cliquez ici](#)



LOGICIEL

DATAHALL



Une nouvelle façon de gérer L'Affichage Légal en mairie. Piloter l'affichage à distance depuis un simple ordinateur, moderniser le hall d'accueil avec des dispositifs de dernière génération, être en parfaite conformité avec la loi sur l'affichage légal...

MATÉRIEL

Totem tactile OUTDOOR



Le totem tactile OUTDOOR vous permet d'étendre votre communication en dehors de vos murs. À l'aide d'une application tactile, vous pouvez interagir à toute heure du jour comme de la nuit avec une multitude de clients potentiels.